

Améliorer les écoles: un programme de coopération européenne

2008/2329(INI) - 05/03/2009

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de M. Pál SCHMITT (PPE-DE, HU) faisant suite à la communication de la Commission intitulée "Améliorer les écoles: un programme de coopération européenne".

Les députés rappellent tout d'abord que les disparités entre les performances des systèmes d'éducation dans l'Union européenne pourraient se traduire par une augmentation des disparités de développement économique et social entre les États membres. Ils approuvent donc pleinement les propositions faites par la Commission dans sa communication du 4 juillet 2008 (voir résumé du document de base non législatif) et d'une communication parallèle du 16 décembre 2008 ([COM\(2008\)0865](#)) sur un « Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ».

Globalement, les députés estiment que l'enseignement scolaire devrait constituer une priorité essentielle du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne. Dans ce contexte, la commission parlementaire fait les recommandations suivantes :

Accroître les compétences de tous les élèves : les députés appellent les États membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour doter tous les jeunes de compétences de base fondamentales pour leur apprentissage ultérieur. Ils s'inquiètent de la tendance actuelle à la baisse de la maîtrise de l'écriture, de la lecture et du calcul par les élèves. Il faut mettre en place des stratégies pour réduire le nombre de jeunes quittant l'école prématurément et freiner les déséquilibres entre les hommes et les femmes au regard des compétences de base. Les députés soulignent en outre qu'il faut identifier les élèves en situation de risque le plus tôt possible, pour leur offrir un soutien supplémentaire, des programmes de transition du niveau scolaire vers le niveau supérieur et leur offrir des méthodes d'apprentissage personnalisées.

Les députés insistent en outre pour que les États membres :

- assurent un équilibre entre équité et qualité dans leurs politiques d'éducation, en mettant l'accent sur les mesures sociales en faveur des élèves des milieux défavorisés et sur l'adaptation de leur processus pédagogique à leurs besoins spécifiques ;
- améliorent l'accès des groupes défavorisés à la formation professionnelle et aux études universitaires, en établissant et en promouvant des systèmes de bourses adaptés.

Les députés souhaitent également que **les programmes scolaires soient modernisés et améliorés**, de façon à ce qu'ils reflètent la réalité sociale, économique, culturelle et technique actuelle et entretiennent des liens étroits avec le monde de l'entreprise, le milieu des affaires et le marché du travail. La réforme des systèmes éducatifs doit toutefois être orientée vers le développement global et multidimensionnel de la personne, le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, la formation continue, la protection de l'environnement et le bien-être personnel et collectif. Globalement, les députés se prononcent pour une école favorisant « l'employabilité » et le développement du potentiel des jeunes, en fonction de leurs aptitudes personnelles. Ils se disent également favorables à l'acquisition (dès le plus jeune âge) de compétences musicales, artistiques, manuelles, physiques, sociales et civiques et sont favorables à **l'éducation obligatoire de la musique** et de l'éducation artistique et physique dans les programmes scolaires.

Réitérant leur point de vue selon lequel les enfants devraient apprendre des langues étrangères dès leur plus jeune âge, les députés se félicitent de la proposition d'instaurer une nouvelle valeur de référence, conformément à laquelle **2 langues étrangères au minimum doivent être enseignées à 80% au moins des élèves de l'enseignement secondaire inférieur**. Les États membres sont également appelés à prendre des mesures pour former les élèves à l'utilisation des médias et des technologies numériques.

Des écoles et des enseignants de grande qualité : les députés demandent l'instauration d'une **Charte européenne sur les droits des élèves**, comme 1^{ère} étape destinée à leur garantir le droit à un enseignement de qualité. Les États membres et les autorités régionales compétentes sont également appelés à investir dans un enseignement pré-primaire de grande qualité.

Les députés considèrent que **l'enseignement public** devrait rester, au premier chef, un domaine financé par l'État, contribuant à l'équité et à l'inclusion sociales. Ils recommandent qu'un soutien financier soit accordé de manière égale à tous les types d'écoles, en fonction de leur taille et indépendamment de leur philosophie éducative, en rappelant **le rôle crucial joué par les écoles confessionnelles**, qui dispensent un enseignement de grande qualité et inculquent des valeurs morales fortes. Les députés estiment toutefois qu'un soutien supplémentaire devrait être accordé aux établissements publics d'enseignement qui se trouvent en situation financière plus défavorable.

Pour les députés, la qualité de l'enseignement repose non seulement sur son financement mais aussi sur ses moyens matériels (infrastructures, matériels et technologies modernes). La qualité passe également par la rigueur des programmes scolaires et par l'évaluation continue des élèves.

Les députés réclament également **plus d'autonomie** pour les écoles afin qu'elles trouvent elles-mêmes des solutions aux défis auxquels elles sont confrontées dans leur contexte local (y compris en termes de programmes scolaires, de méthodes d'enseignement et de systèmes d'évaluation).

Les députés reviennent également sur la formation du personnel enseignant qui devrait se fonder non seulement sur la théorie mais aussi sur la pratique, en insistant sur le respect et l'autorité dont doit jouir le professeur dans sa classe. Pour les députés, la qualité de l'enseignement passe également par l'excellence des candidats enseignants. Ils insistent en outre sur l'utilité de la mobilité (via des programmes comme Comenius, notamment) et des partenariats entre écoles. Ils recommandent aussi les partenariats école-collectivité, dans le cadre de programmes de lutte contre le phénomène de la violence à l'école.

Parallèlement, les députés insistent pour une plus grande **implication des parents dans la vie scolaire** de leurs enfants. Ils appellent à l'acquisition de compétences démocratiques en apportant un soutien aux conseils d'élèves, en permettant aux élèves de prendre la coresponsabilité de l'école en partenariat avec les parents, les enseignants et les conseils scolaires.

Enfin, les députés demandent aux États membres et à la Commission de coopérer étroitement pour favoriser **la mise en œuvre du système de scolarisation européen** dans les systèmes d'éducation respectifs des États membres et d'envisager d'intégrer les écoles européennes dans les travaux du réseau Eurydice. Dans l'attente, ils demandent à la Commission de tenir le Parlement européen régulièrement informé des progrès réalisés à la suite des 2 communications susmentionnées.